

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):** Avec toute cette furie dont nous venons d'être témoin, je ne suis pas sûr de devoir répondre à la question de mon honorable ami ni aux remarques qui fusaient de part et d'autre de ce côté-là de la Chambre. Ils sont tout embrouillés et je n'ai pas compris la question.

**M. l'Orateur:** Je croirais que si le ministre n'a pas entendu la question, le député devrait la répéter brièvement; autrement, si l'honorable député répète toute sa question, il épuise ce qui reste de temps de la période réservée aux questions.

**M. Cafik:** Monsieur l'Orateur, ma question était la suivante: quelle action le ministère des Transports a-t-il prise ou a-t-il l'intention de prendre en ce qui concerne la disponibilité d'encaissements aux fins du transport des banlieusards, soit en adoptant une mesure législative ou en proposant une modification à la loi?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crois comprendre que le député demande si une mesure législative sera présentée, et dans ces termes, la question est recevable.

**Une voix:** Une question supplémentaire.

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):** Puis-je répondre d'abord à la première question. Tout ce que cela révèle est que l'insinuation qui vient à l'occasion de l'autre côté de la Chambre, savoir que ces questions sont montées, est clairement inexact; autrement, j'aurais une meilleure réponse à l'intention du député. Tout ce que je puis dire, c'est que nous avons eu des discussions à la fois avec la province d'Ontario et le Canadien National, et en réalité, la question consiste à déterminer si ou non une ligne privée de la catégorie à laquelle fait allusion le député peut en fait se voir attribuer les droits courants d'un transporteur public. Je tenterai de fournir une réponse plus explicite au député plus tard.

#### LE CENTRE DES TRANSPORTS DU TORONTO MÉTROPOLITAIN

**M. Stanley Haidasz (Parkdale):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports peut-il informer la Chambre des raisons du retard apporté au développement du centre des transports du Toronto métropolitain?

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, pourrions-nous revenir un peu en arrière, avant la motion, lorsque c'étaient les députés d'en face qui posaient les questions?

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. M. Jamieson:** Il est clair que la compétence et le dynamisme des députés qui siègent de mon côté sont nettement supérieurs. Le centre métropolitain fait appel, en réalité, à un grand nombre d'entreprises privées; si je comprends bien, le rôle du gouvernement est essentiellement périphérique. Nous menons actuellement des négociations avec le Canadien National et le Canadien Pacifique. Je crois qu'une délégation du CN sera à Toronto à la fin de la semaine pour y poursuivre les négociations avec les diverses parties en cause.

[M. l'Orateur.]

## NATIONS UNIES

### LA POSITION DU CANADA À L'ÉGARD DE L'ADMISSION DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

**M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures ou à son secrétaire parlementaire. Comme le gouvernement du Canada devait faire aujourd'hui une déclaration aux Nations Unies au sujet de la question de la Chine, le ministre suppléant ou le secrétaire parlementaire informerait-il la Chambre de la position que le gouvernement du Canada prendra à cet égard?

**M. André Ouellet (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je dirai volontiers à la Chambre que l'ambassadeur, M. Beaulne, a participé aujourd'hui au débat général et indiqué que le Canada votera en faveur de l'admission des représentants de la République populaire de Chine aux Nations Unies. Il a ajouté que, si en continuant d'appuyer l'objet de cette importante résolution le Canada devait dans l'avenir faire échec aux vœux de l'Assemblée générale, son gouvernement changerait alors d'attitude à l'égard de la résolution.

\* \* \*

## L'INDUSTRIE

### LA SOCIÉTÉ PHILIPS ELECTRONICS—LES RÉPERCUSSIONS DE LA PERTE DU CONTRAT DE FABRICATION DE RADIOS D'AUTOMOBILES

**M. Hubert Badanai (Fort William):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce. Le gouvernement sait-il que la société Philips Electronics Limited vient de perdre un contrat de plusieurs millions de dollars pour la fourniture de radios d'automobiles à la société Chrysler, perte qui pourrait provoquer la fermeture de la division des radios d'automobiles de cette société?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député comprendra qu'il n'est pas réglementaire de demander au ministre s'il a connaissance ou non d'une situation précise. Sa question n'est pas complète et ne peut être posée en ces termes.

**M. Badanai:** Puis-je alors reformuler ma question, monsieur l'Orateur? Le ministre a-t-il des projets pour éviter la fermeture de cette usine?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Oui, monsieur l'Orateur, nous savons que Chrysler a adjugé ce contrat à la société américaine Motorola. Cependant, mon ministère, selon son habitude de défendre le bien commun, est entré en rapport avec les sociétés intéressées et Chrysler a accepté de confier une partie du contrat à Philips pour permettre à cette société de s'adapter à la nouvelle situation. Nous sommes également entrés en contact avec la société Motorola qui nous a assuré qu'elle ferait tout son possible pour passer des contrats avec sa filiale de Midland, en Ontario. Il est même possible que des développements industriels découlent de ces conversations.